

PAR LE PR
ABDOULAYE KANTÉ (*)

Le phénomène de la corruption a toujours existé ; mais ce n'est que depuis quelques années seulement que conscience en a été prise au niveau internationale. En effet, le plus grand nombre des conventions contre la corruption et des plans d'action qui ont été élaborés par des États – individuellement et en groupe – et par des organismes internationaux, dans les domaines du commerce international, de la discipline des transactions internationales, et plus spécialement dans le monde de la finance, l'ont été au cours des cinq derniers lustres.

Ce qui signifie que, désormais, la corruption est devenue un fléau mais aussi que, au niveau mondial, elle est de plus en plus considérée de façon négative en même temps se renforce une nouvelle conscience de la nécessité de la combattre. Dans ce but, des méthodes d'analyse empirique et d'évaluation quantitative de la corruption ont été mises au point pour mieux connaître les dynamiques caractéristiques des pratiques illégales qui y sont inhérentes et préparer des instruments plus adéquats – non seulement de type juridique et répressif – pour y remédier. Ce changement récent est dû, en particulier, à deux grands faits historiques. Le

premier est la fin des blocs idéologiques après 1989, et le second est la mondialisation des informations. Ces deux processus ont concouru à éclairer davantage la corruption et à faire prendre conscience du phénomène de manière appropriée. L'ouverture des frontières suite au processus de mondialisation permet à la corruption d'être exploitée plus aisément que par le passé, mais elle offre aussi l'opportunité de mieux combattre, à travers une collaboration internationale plus étroite et mieux coordonnée.

La corruption est un phénomène qui ne connaît de frontière ni politique ni géographique. On la trouve dans les pays riches comme dans les pays pauvres. Il est

ciaux : elle ne peut être attribuée uniquement aux opérateurs économiques, ni aux agents publics. La société civile elle non plus n'est pas exempte. Le phénomène concerne les États et les organismes internationaux. La corruption est favorisée par le peu de transparence dans la finance internationale, par l'existence de paradis fiscaux et par l'inégalité de niveau entre les formes de lutte contre la corruption – souvent confinées dans les limites des États – et le champ d'action des acteurs de la corruption est plus vaste. Elle est aussi favorisée par le peu de collaboration entre les États, la diversité excessive des normes des systèmes juridiques, le peu de sensibilité des organes de presse à

pacte négativement sur les institutions. Il y a des liens entre la corruption et le manque de culture, entre la corruption et les limites de fonctionnalité du système institutionnel, entre la corruption et l'index de développement humain, entre la corruption et les injustices sociales. Il ne s'agit pas seulement d'un processus qui affaiblit le système économique : la corruption empêche aussi la promotion de la personne et rend les sociétés moins justes et moins ouvertes.

Nous devons considérer la corruption comme un fait très grave de déformation du système politique. La corruption déforme à la racine le rôle des institutions représentatives, car elle les utilise comme un terrain d'échange politique entre requêtes clientélistes et prestations des gouvernants.

La corruption prive les peuples d'un bien commun fondamental, à savoir la légalité, respect des règles, fonctionne-

ment correct des institutions économiques et politiques, transparence. Le bien de la légalité est un bien commun authentique, qui a une destination universelle. En tant que « bien commun », il doit être promu de façon appropriée car tout le monde y a droit. La pratique et la culture de la corruption doivent être remplacées par la pratique et la culture de la légalité. Enfin, il n'y a pas de place aux pratiques illégales, dans quelque domaine que ce soit, et par qui que soit. L'Ivoirien nouveau auquel nous rêvons doit s'engager sans relâche contre la corruption et la prévarication, l'abus de pouvoir et de biens sociaux, les féodalités rentières, les rapines et la pratique de partage des butins.

abdoulaye.kant@gmail.com

(*) DIRECTEUR EXÉCUTIF
DU CENTRE RÉGIONAL DE
PROMOTION DE LA
DÉMOCRATIE, DE LA
BONNE GOUVERNANCE,
DES DROITS HUMAINS ET
DE L'ÉDUCATION
CIVIQUE (CRGD),
CONSULTANT SÉNIOR
EN RELATIONS
INTERNATIONALES

Si la corruption est un dommage grave pour la croissance économique, encore plus négatifs sont ses effets sur les biens immatériels, plus étroitement liés à la dimension qualitative et humaine de la vie sociale.

difficile d'établir de façon précise, au plan économique, sa quantification. En effet, sur ce point les données sont souvent divergentes. Il s'agit cependant toujours de ressources très importantes qui sont soustraies à l'économie, à la production et aux politiques sociales. Les citoyens en font les frais, les fonds étant détournés de leur utilisation légitime.

La corruption est présente dans tous les secteurs so-

l'égard des phénomènes de la corruption dans certaines parties du monde et par le manque de démocratie dans différents pays. En absence d'une presse libre, de systèmes démocratiques de contrôle et de transparence, la corruption est certainement plus facile.

La corruption est aujourd'hui une source de graves préoccupations pour l'Ivoirien nouveau, du fait qu'elle est liée aussi au trafic de stupéfiants, au blanchiment d'argent, au commerce illicite des armes et à d'autres formes de criminalité.

Si la corruption est un dommage grave pour la croissance économique, encore plus négatifs sont ses effets sur les biens immatériels, plus étroitement liés à la dimension qualitative et humaine de la vie sociale. La corruption politique compromet le fonctionnement de l'État, en influant négativement sur le rapport entre gouvernants et gouvernés ; elle introduit une méfiance croissante à l'égard des institutions publiques en causant une désaffection progressive des citoyens vis-à-vis de la politique et de ses représentants, ce qui im-